

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 076-257604512-20240404-D2024_14-DE

N° ordre de passage : 14
N° annuel : D2024-14

Mise en ligne le 09/04/2024

L'an deux L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

| |
|------------------|
| en exercice : 44 |
| présents : 31 |
| votants : 31 |

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Sébastien EMO, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ

Absents : M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

Date de convocation :

26/03/2024

Excusés : M. Jean Christophe DALLE, Mme Martine PORET, Mme ROUSSEL Mathilde, Mme Magalie WENDLING

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

BUDGET PRIMITIF 2024

Vu la délibération du Syndicat n°2023-03 du 6 avril 2023, relative à la fongibilité des crédits dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57,

Après présentation des propositions 2024, il est procédé au vote du budget primitif à 19h30 :

VOTE :

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2024** pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement de 345 040 € et un montant équilibré en dépenses et en recettes d'investissement de 456 400 €,
- **AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits** de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles :
 - Soit dans la limite de 32 535 € en section d'investissement,
 - Soit dans la limite de 19 308 € en section de fonctionnement,et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 05/04/2024

Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 05/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr